



Berne, le 14 avril 2020

Coronavirus : l'examen suisse de maturité et l'examen complémentaire passerelle centralisés en période de restrictions sévères

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral a décrété l'état de « situation extraordinaire » et a ordonné des mesures restrictives pour la protection de la population. Ces mesures sont toujours en vigueur et, selon toute probabilité, continueront à façonner notre quotidien pour quelque temps encore.

Dans toute la Suisse, les acteurs du monde politique recherchent intensivement des solutions afin d'assurer que les certificats de fin d'année et les certificats de maturité puissent être établis de manière uniforme et sans discriminations dans *tous les niveaux de formation*.

L'organisation de l'examen suisse de maturité et de l'examen complémentaire passerelle centralisés dépend dans une large mesure de la situation dans les cantons. De ce fait, il est nécessaire tout d'abord de définir une *règlementation générale* relative à l'organisation de tous les examens de maturité 2020. Ensuite il sera possible de prendre une décision quant à la tenue des examens suisses centralisés. L'objectif reste ici de permettre à tous les diplômés de débiter leurs études durant l'année scolaire 2020/2021.

La Commission suisse de maturité (CSM) ne pourra prendre cette décision définitive que lorsque le moment d'évaluer la situation sera venu, et cela dans un délai relativement court par rapport à la session. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation continue de préparer les examens selon le calendrier prévu.

Les directives d'examen en vigueur restent inchangées. Elles définissent la forme et le contenu des différentes épreuves et sont valables pour tous. Ni le mode d'examen, ni la durée d'examen, ni la matière d'examen ne feront l'objet d'exceptions dues à une suppression de cours.

Les examens centralisés de *Suisse italienne* sont étroitement liés aux procédures du canton du Tessin et ont généralement lieu début juin déjà, contrairement aux examens en Suisse alémanique et en Suisse romande. Il est prévisible que la session d'été 2020 en Suisse italienne puisse avoir lieu avec un simple report des dates d'examen en août/septembre. La CSM prendra une décision en la matière d'ici le 1^{er} mai.

Pour les examens centralisés *en Suisse romande et en Suisse allemande*, il est pour l'heure toujours possible de tabler sur un déroulement standard des sessions en août/septembre.

Si les examens sont annulés à cause de la situation actuelle, des alternatives devront être trouvées, de sorte que les personnes concernées ne soient pas désavantagées.